

En direct de la chambre

Avec la participation du CASDAR



Edito « En Direct... »

« Une agriculture plus compétitive »

La campagne agricole 2011 débute à l'heure actuelle, et je forme le vœu qu'elle soit au minimum à l'égal de celle de 2010. La campagne « fraise » reste correcte, même si les cours fléchissent depuis quelques jours. Je n'oublie cependant pas les inquiétudes sur plusieurs productions phares du département, et en tout premier lieu de la filière pruneau d'Agen. J'espère que la raison l'emportera dans cette activité si importante pour l'agriculture départementale et que les accords interprofessionnels, si imparfaits soient-ils, soient au minimum respectés pour la campagne 2010 et qu'une auto-régulation de la campagne 2011 soit instaurée sous l'égide de l'interprofession prunicole. Tabac, bovins-viande, lait et viticulture connaissent toujours des incertitudes, voire des turbulences, et ce sont des piliers de notre économie agricole qu'il faut absolument soutenir.

Au mois d'avril, je me suis rendu avec le député-maire Jean Dionis du Séjour au MIN d'Agen pour soutenir les producteurs de fruits et légumes quant à la mise en place de la contractualisation. Je ne doute pas que les intentions de cette contractualisation soient louables mais, à l'évidence, son application est aujourd'hui pour le moins précipitée et inadaptée, en particulier dans le secteur des fruits et légumes. Nous avons pour cela lors de notre session de printemps voté une motion qui rappelle les impossibilités techniques à l'application de la mesure. Nous demandons par conséquent une modification dudit décret permettant l'exemption des marchés de gros, MIN et carreaux. Autant de contraintes et réglementations limitent le métier d'agriculteur.

« Nous avons voté une motion rappelant les impossibilités techniques de l'application de la contractualisation »



Je tiens à rappeler que c'est sans nul doute l'une des professions les plus tirillées : normes environnementales, sociales, coût de production sont autant de frein à l'émancipation et au développement de l'agriculture française. Bien que les agriculteurs soient toujours attentifs à leur cadre de vie, qui est celui de leur activité professionnelle, mais aussi celui dans lequel vivent et grandissent leurs enfants, la compétitivité de leur entreprise s'en trouve trop souvent à mal. L'Allemagne et la Hollande nous dépassent, non pas que ces pays agricoles soient plus performants, leur ascension est le fait d'une politique volontariste de leur gouvernement. Une politique d'allègement des contraintes qui tiraient vers le bas leur agriculture. Les distorsions de compétitivité existent bel et bien au sein de l'Union européenne. L'écart du coût salarial avec nos partenaires européens est particulièrement important et pénalisant, c'est pourquoi je salue l'initiative de Jean Dionis du Séjour d'avoir d'une certaine façon mis un coup de pied dans la fourmière, en déposant sa proposition de loi sur l'allègement des charges

Dernière minute

Bourse au fourrage et à la paille et mise à disposition des fourrages des particuliers aux éleveurs.
Informations et renseignements :
Service Elevage
Tél. 05 53 77 83 23
www.ca47.fr

Jean Dionis du Séjour et Michel de Lapeyrière au MIN d'Agen le 7 avril dernier lors d'une réunion sur la contractualisation.

du salariat permanent agricole. A l'instar de ce que le gouvernement a effectué pour les salariés saisonniers, et qui est effectivement très important pour notre activité économique, j'attends avec impatience la concrétisation au 1^{er} janvier 2012 des engagements du Premier Ministre. Enfin, la situation météorologique actuelle, l'état des cours d'eau et des lacs, ne peuvent que nous encourager à la gestion pragmatique de l'eau que nous mettons en place année après année, que les élus de la Chambre d'Agriculture défendent. Je peux vous dire qu'au sujet de l'eau, nos efforts paient. Sur 30 dossiers de créations de lacs stoppés administrativement, dix sont en cours de réalisation. C'est grâce au travail de terrain des services et des élus de la Chambre d'Agriculture. Je tiens à rappeler à tous que les agriculteurs n'irriguent pas pour le plaisir, mais le font d'une manière raisonnée et raisonnable pour assurer à leurs concitoyens une nourriture en qualité, quantité et diversité, irréprochable.

Michel de Lapeyrière
Président de la Chambre
d'Agriculture de Lot-et-Garonne

Echanges et visites

Références. Les réseaux et l'institut de l'élevage récoltent tous les ans des données précises sur les fermes dites de références du département par l'intermédiaire des Chambres d'Agriculture. Ces chiffres permettent de situer son exploitation et de comparer ses résultats aux autres.

En début d'année 2011, a eu lieu à la salle des fêtes de Montignac de Lauzun la remise des résultats des fermes de références pour l'année 2009. Cinq exploitations de Lot-et-Garonne et une de la Gironde forment le réseau Elevage 47. La matinée a été consacrée à la comparaison des résultats en passant par les coûts de concentrés, le litrage produit, la répartition des surfaces, les coûts de production, les évolutions possibles, etc. La présentation des données a été effectuée par Jocelyn Fagon (institut de l'élevage) et Sébastien Brunet (conseiller bovin lait CA 47). La réunion s'est poursuivie dans l'après-midi avec une visite de l'élevage du Gaec des Auzels, membre du réseau référent.



Des données plus techniques sont disponibles sur le site Internet de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne : www.ca47.fr

Pour toutes questions et informations complémentaires, contact :
Sébastien Brunet, Conseiller Bovin Lait
Tel : 06 32 50 06 93

↳ Actions en direct...

PAC 2010 : pas de pénalités

Aides. La PAC 2010 s'est traduite par la poursuite du découplage des aides PAC en particulier pour les primes animales avec la prime d'abattage. Le service Elevage de la Chambre d'Agriculture a alerté le Préfet et la DDT pour une dizaine d'éleveurs de veaux de boucherie qui sont directement concernés et pénalisés par ces modalités de calcul.

La Chambre d'Agriculture a demandé par courrier au Préfet et à la DDT la correction de la procédure de découplage des aides PAC afin que les éleveurs concernés puissent percevoir au plus tôt les aides liées à leur activité veaux de boucherie sensiblement au même niveau qu'en 2009. En effet, le calcul existant entraînait pour ces éleveurs une perte considérable des montants perçus qui peuvent être divisés par 2,5 dans les cas les plus défavorables pour les éleveurs sans aucune surface, alors que leur activité est restée identique. Le Préfet a annoncé dans un courrier que les modalités de calcul ont été révisées et permettent aujourd'hui aux éleveurs recensés de percevoir un montant cohérent voisin de l'année 2009.



en
b
r
e
f

Les actions du service élevage

Bovins viande

La Chambre d'Agriculture a sollicité le conseil général pour prendre en charge le coût de l'identification, de la taxe d'équarissage et le coût de la prophylaxie obligatoire des cheptels bovins viande du département. Une enveloppe exceptionnelle de 120 000 € vient d'être débloquée par le conseil général en faveur de cette filière, sur le seul volet « prophylaxie ».

Ovins

Le service Elevage a interpellé le Préfet au sujet de l'identification électronique des ovins et caprins. Les éleveurs sont contraints de mettre en place cette obligation qui génère un surcoût. Ainsi, les élus professionnels de la Chambre d'Agriculture demandent que cette identification électronique soit facultative. Le dossier est en cours d'étude à la Préfecture.



Formations « Certiphyto » : il n'y a pas le feu !

Formation. Le Certiphyto sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2015.



Les formations Certiphyto sont animées par quatre conseillers de la Chambre d'Agriculture.

Actuellement, la délivrance du Certiphyto se fait dans le cadre d'un dispositif expérimental jusqu'au 15 juin 2011.

La Chambre d'Agriculture réalise des formations jusqu'à cette date. Nous avons à ce jour une liste d'attente pour l'après expérimentation, lorsque les textes officiels seront publiés – nous l'espérons avant l'automne.

Vous aurez certainement la possibilité d'obtenir le Certiphyto par différentes voies (A, B, C,

D). A l'heure actuelle, rien n'est décidé, donc nous vous invitons à attendre la parution des textes officiels.

Vous pouvez toutefois prendre rang sur la liste d'attente en téléphonant au centre de formation au 05 53 77 83 50. Nous réaliserons des formations Certiphyto jusqu'au 31/12/2014

Tarifs des formations pour les agriculteurs

* Intervenant Chambre d'Agriculture : tarif de 30 € par jour

* Intervenant extérieur : tarif de 50 € par jour

* Financement Feader (fonds européens) : formation gratuite - situation actuelle de Certiphyto (le programme Feader est prévu jusqu'au 31 décembre 2013).

Toutes les formations des agriculteurs par ailleurs imposées selon le bénéfice agricole réel donnent lieu à un crédit d'impôt annuel plafonné à 360 € par entreprise (9 € par heure de formation dans la limite de 40 heures de formation).

Les formations pour les non-agriculteurs (salariés agricoles, demandeurs d'emploi, associés non exploitants, etc.) sont réalisées sur devis, avec une proposition systématique du centre de formation de la Chambre d'Agriculture de recherche de financements et de montage des dossiers lorsqu'ils existent (Fafsea, Pôle Emploi, etc.).

Contact : Colette Castagnet - Centre de Formation de la Chambre d'Agriculture - 05 53 77 83 50 -

Mail : colette.castagnet@lot-et-garonne.chambagri.fr

Service de remplacement : profitez-en

Remplacement. Si vous devez vous absenter de votre exploitation, pensez au Service de remplacement de Lot-et-Garonne.

Les services de remplacement existent depuis 30 ans. Ils sont présents dans tous les départements métropolitains. Ce sont des associations, départementales ou locales, sous statuts de groupement d'employeurs à objet de remplacement, gérées par un conseil d'administration composé d'exploitants agricoles et de représentants des organisations professionnelles agricoles. Le rôle des services de remplacement est de mettre à la disposition de tout agriculteur adhérent un remplaçant, salarié du service, en cas d'absence pour maladie, accident, décès, congé maternité ou paternité, suivi d'une formation. Il s'agit de permettre à tout exploitant d'assurer la pérennité de son exploitation et la continuité des travaux en toute sécurité et compétence. Pour



Remplacer un salarié s'avère souvent indispensable sur une exploitation. Le Service de remplacement est présent depuis 30 ans pour aider les exploitants.

bénéficier des actions de remplacement, le chef d'exploitation doit adhérer, moyennant une cotisation, au service de remplacement. Sources : www.servicedereplacement.fr

Contact : Service de remplacement de Lot-et-Garonne 05.53.77.83.54 (le SRA est indépendant de la Chambre d'Agriculture).

Contractualisation : une nébuleuse

Contractualisation. Par décret consécutif à la Loi de Modernisation Agricole, la contractualisation en fruits et légumes est rendue obligatoire entre les producteurs et leur premier acheteur à partir du 1^{er} mars 2011. Emmanuel Maupas, chef du service production végétale, fait le point sur la contractualisation. Une motion à été votée par les élus professionnels lors de la session de la Chambre d'Agriculture le 5 mai dernier.

En Direct de la Chambre : Après un mois d'application de la contractualisation, où en sommes nous ?



E. Maupas : Pour les producteurs organisés, une adaptation des statuts ou du règlement intérieur de l'organisation semble suffisante pour répondre au décret. Mais alors quel est le bénéfice supplémentaire ?

Aucun : les prix payés ne seront pas meilleurs pour autant.

Les planifications de production et la mise en marché sont bien du ressort des organisations actuelles qui, par là-même, optimisent les conditions de vente. Ce décret, loin de renforcer

l'organisation économique, pourrait même le cas échéant produire l'effet inverse par « débauchage » de producteurs en OP...

Et pour les producteurs indépendants ?

Pour ceux qui commercialisent sur le carreau d'un MIN ou en direct avec des détaillants-grossistes, ces derniers sont censés leur proposer un contrat de trois ans, réglant les modalités suivantes : volume et caractéristiques des produits, livraisons, détermination du prix ou encore des clauses de résiliation. Mais c'est irréaliste, et contraire au fonctionnement d'un marché de gré à gré. Pourtant le risque encouru par l'acheteur qui ne contractualise pas avec ses producteurs est une amende de 75 000 euros. Il y a toujours possibilité de refuser un contrat et de continuer à vendre comme par le passé, mais que de temps et de papiers perdus pour rien avec une épée de Damoclès sur la tête.

Toute raison gardée, nous demandons aux pouvoirs publics d'amender ce décret relevant de la méconnaissance du fonctionnement des filières fruits et légumes frais. Il n'aurait de sens actuellement qu'en y incluant toute la commercialisation jusqu'à la distribution...

Le point sur le Gasoil non routier (GNR)

Carburant. A partir du 1^{er} novembre 2011, les tracteurs agricoles rouleront avec le Gasoil non routier (GNR).

Pourquoi ce nouveau carburant ?

La directive 2009/30/CE, qui a pour objectif de limiter la pollution atmosphérique, impose l'utilisation d'un gazole avec une très faible teneur en soufre (10 mg/kg), pour les engins mobiles non routiers et permettre le développement des dispositifs de traitement des gaz d'échappement et réduire les émissions des engins concernés. En France, cette obligation se traduit par la création d'un gazole dit « non routier », en remplacement du fioul domestique, dont l'usage est limité au chauffage et à certains moteurs, en particulier les moteurs fixes.

Quels sont les engins concernés par le gazole non routier ?

Il est destiné aux engins mobiles non routiers, aux tracteurs agricoles et forestiers, aux bateaux de navigation intérieure et aux bateaux de plaisance lorsqu'ils ne sont pas en mer. Ces engins sont listés en annexe 1 de l'arrêté du 10 décembre 2010 relatif aux caractéristiques du gazole non routier.

Quand faudra-t-il l'utiliser ?

Au 1^{er} mai 2011, pour les engins mobiles non routiers de type BTP / génie civil, les bateaux de plaisance et de navigation intérieure et le 1^{er} novembre 2011 pour les tracteurs agricoles et forestiers.

Pourquoi nettoyer les cuves de stockage ?

La présence de bio-diesel (7 %) avec des esters de colza nécessite un nettoyage des cuves quant aux divers dépôts qui seraient susceptibles de se mettre en suspension compte tenu des propriétés tensioactives des esters. De même, l'eau en condensation n'est pas compatible avec ces esters et dégraderait fortement le carburant. C'est pourquoi il est souhaité un nettoyage soigné au passage vers le G.N.R. Le remplacement des cuves n'est en aucun cas obligatoire si ce n'est de se mettre en conformité sur les conditions de stockage (obligatoire depuis 2004).

Avant toute modification des conditions de stockage et du choix des produits, prenez contact avec votre fournisseur habituel pour optimiser le passage au G.N.R. sur votre exploitation.

Contacts :

Service productions végétales :
E. MAUPAS : 05-53-77-83-36
Service Territoires : Julien GARCIA
05-53-77-83-89

en bref Siad Salon du bio et de l'Agriculture Durable

La seconde édition du Siad, Salon international du bio et de l'agri-durable, se tiendra les mercredi 29 et jeudi 30 juin 2011 au Parc des Expositions d'Agen.

Contact : Orgagri,
Tel : 05.53.77.83.55
www.salon-agriculture-durable.org

Foire bio de Bazens

26 juin - Découvrez toutes les offres en agriculture biologique et les produits bio du département.

Contact : Christine Bielle
Tel : 05 53 87 23 67 ou 06 72 18 05 56 (HR)

Vous y serez !

• A ne pas manquer

La Journée Départementale de l'Élevage, organisée par le service Élevage de la Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne.

25 juin 2011 à Saint-Georges

Participez à cette journée festive pour l'élevage du département.

Contact : service Elevage - Tel : 05 53 77 83 23